



Garde alternée Noël

Par **Palolulu**, le **07/12/2021** à **19:51**

Bonjour

Est ce que le jour de Noël prime dans la division des vacances pour Noël..cette année Noël tombe un samedi et je dois récupérer ma fille le 24 décembre mais mon ex mari me dit que je ne suis pas dans mon droit car c'est le jour de Noël qui compte ?et que ce n'est pas normal car j'aurais eu ma fille 2noel de suite .. pouvez-vous m'aider ??merci

Par **Marck.ESP**, le **08/12/2021** à **15:05**

Bonjour

Votre jugement doit préciser ce qui se passe les années paires et impaires pour ce qui est des vacances.

En principe, il doit prévoir une alternance, pour que vous et votre ex ayez à tour de rôle les enfants à Noël.

[https://www.jaddeavocats.com/actualites/quel-parent-le-droit-de-garder-les-enfants-
pendant-les-fetes-de-fin-dannee](https://www.jaddeavocats.com/actualites/quel-parent-le-droit-de-garder-les-enfants-pendant-les-fetes-de-fin-dannee)